

Les acteurs de la plateforme

Les professionnels libéraux ayant conventionné avec la plateforme :

Les acteurs de 1^{ère} ligne

- Les pédiatres et médecins généralistes libéraux
- Les médecins et psychologues de l'Éducation Nationale
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Les acteurs de 2^{ème} ligne

- Les services hospitaliers
- Les établissements médico-sociaux

Les acteurs de 3^{ème} ligne

- Les centres d'expertise diagnostic

Notre équipe

Elle fonctionne en partenariat direct avec celle du dispositif TAE56 (Troubles des Apprentissages chez l'Enfant), soit au total :

- Un binôme de coordination : directeur et médecin neuropédiatre.
- Coordinatrices de parcours
- Médecins spécialisés dans les TND
- Secrétaires médico-administratives
- Neuropsychologues



Nous contacter (privilégier le mail)

PCO TND 56 - Brec'h BP 30247
56402 AURAY CEDEX

Accueil téléphonique : 02 97 29 38 01

Tous les matins sauf les jeudis.

plateformeTND@agd56.fr

www.agd56.fr

PCO TND 56

Plateforme de coordination
et d'orientation pour les enfants
de 0 à 12 ans susceptibles de présenter
un Trouble du Neuro-Développement (TND)





La plateforme, pour qui ?

La PCO TND 56 accompagne les enfants de 0 à 12 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement.

Sont ainsi concernés les :

- Troubles du Spectre de l'Autisme - TSA
- Troubles du Développement Intellectuel - DI
- Troubles du langage écrit, dyslexie, dysorthographe
- Troubles du langage oral, dysphasie
- Troubles du raisonnement logico-mathématique, dyscalculie
- Troubles de l'acquisition des coordinations, dyspraxie
- Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité - TDA/H
- Tics et troubles moteurs

Si vous suspectez l'un de ces troubles chez votre enfant ou chez un enfant que vous suivez, la plateforme peut vous venir en aide.

Les missions

Face au repérage précoce d'une suspicion du Trouble du Neuro-Développement (TND) chez un enfant de moins de 12 ans, la plateforme a pour mission de :

- Soutenir les familles,
- Faire du lien avec les familles, les professionnels du soin, l'école, en coordonnant le parcours de l'enfant,
- Permettre l'accès à une évaluation et une rééducation précoce financée et coordonnée pour une année (financement par l'Assurance Maladie).

Le parcours

Repérage

Inquiétude des parents et professionnels

Consultation

Consultation médicale (médecin traitant, pédiatre, pédiatre de PMI, médecin scolaire...)

Adressage à la PCO

Consultation médicale (médecin traitant, pédiatre, pédiatre de PMI, médecin scolaire)

Coordination de parcours

Saisie de la plateforme PCO TND 56 par le médecin

Validation médicale du parcours par l'équipe PCO TND 56

Construction d'un parcours de soins adaptés en lien avec la famille et les professionnels

La saisie de la plateforme

1. Le médecin renseigne le guide de repérage téléchargeable sur le site handicap.gouv.fr/les-outils-du-reperage-et-dinformation en fonction de l'âge de l'enfant.

2. Après autorisation de la famille, il envoie le formulaire d'adressage à la PCO TND 56 par **mail** ou par courrier.

3. L'équipe médicale de la PCO TND 56 valide et organise le parcours de soins en lien avec les partenaires du territoire.

Le forfait de soins

L'Assurance Maladie finance des forfaits pour le remboursement de bilans, évaluations et séquences d'interventions assurés par des ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues (libéraux du territoire qui ont contractualisés avec la PCO TND 56).

